

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 26 janvier 2017  
Séance tenue le 26 janvier 2017

Résolution: CG17 0012

---

**Accorder des contrats d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soum.)**

Le maire Beny Masella déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0038;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'accorder trois contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de deux ans, aux firmes ci-après mentionnées pour les objets inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14809;

- |                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - Remorquage Burstall Conrad inc. | Contrat 2 – secteur Ouest |
| - Remorquage Longueuil inc.       | Contrat 3 – secteur Sud   |
| - Remorquage Météor inc.          | Contrat 4 – secteur Nord  |

Adopté à l'unanimité.

20.07 1162442001  
/lc

Denis CODERRE

\_\_\_\_\_  
Maire

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 janvier 2017

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 23 janvier 2017  
Séance tenue le 23 janvier 2017

Résolution: CM17 0020

---

**Accorder des contrats d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accorder trois contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de deux ans, aux firmes ci-après mentionnées pour les objets inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14809;

- |                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - Remorquage Burstall Conrad inc. | Contrat 2 – secteur Ouest |
| - Remorquage Longueuil inc.       | Contrat 3 – secteur Sud   |
| - Remorquage Météor inc.          | Contrat 4 – secteur Nord  |

Adopté à l'unanimité.

80.01 1162442001 (20.07)  
/lc

Denis CODERRE

\_\_\_\_\_  
Maire

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 janvier 2017

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 18 janvier 2017

Résolution: CE17 0038

---

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder trois contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de deux ans, aux firmes ci-après mentionnées pour les objets inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14809;

- Remorquage Burstall Conrad inc.      Contrat 2 – secteur Ouest
- Remorquage Longueuil inc.            Contrat 3 – secteur Sud
- Remorquage Météor inc.                Contrat 4 – secteur Nord

Adopté à l'unanimité.

20.001 1162442001  
/lc

Pierre DESROCHERS

\_\_\_\_\_  
Président du comité exécutif

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 janvier 2017

## Recommandation

		Numéro de dossier :	1162442001
Unité administrative responsable			
Niveau décisionnel	Conseil d'agglomération	Au plus tard le	2017-02-08
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens		
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Services de police et sécurité incendie		
Projet	-		
Objet	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.		

Il est recommandé :

1. d'accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no. 1 : Remorquage Burstall Conrad inc., pour le contrat no. 2 : Remorquage Météor inc., pour le contrat no. 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal - Appel d'offres public 15-14809 - Sept soumissionnaires.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

-- Signé par Alain DG MARCOUX/MONTREAL le 2016-12-20 10:55:39, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

Numéro de dossier : 1162442001

Ville de Montréal  
Système de gestion des décisions des instances  
**Sommaire décisionnel**

<b>Identification</b>		<b>Numéro de dossier : 1162442001</b>
<b>Unité administrative responsable</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -	
<b>Niveau décisionnel</b>	Conseil d'agglomération	<b>Au plus tard le</b> 2017-02-08
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens	
<b>Compétence d'agglomération / Contrat de ville</b>	Services de police et sécurité incendie	
<b>Projet</b>	-	
<b>Objet</b>	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.	

## Contenu

### Contexte

La Division du soutien aux opérations et des patrouilles spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été désigné pour élaborer, en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement de la Ville, un contrat de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, en raison du transfert de la gouvernance des activités de remorquage au SPVM. Le dossier décisionnel 1162748003 est actuellement en processus d'approbation par les instances municipales.

L'appel d'offres public 15-14089 a été publié sur Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse et s'est tenu du 2 novembre au 18 novembre 2015 pour le service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit, un délai 15 de jours a été accordé aux soumissionnaires. La durée initiale de la validité des soumissions était de 210 jours, soit jusqu'au 15 juin 2016, cependant une prolongation de 245 jours fut demandée jusqu'au 15 février 2017. Deux addendas furent émis pour des renseignements complémentaires.

Les contrats précédents étant expirés depuis le 25 novembre 2015, les adjudicataires de ces contrats ont continué d'assurer le service jusqu'à maintenant. On attribue le délai dans la préparation du présent dossier aux nombreuses enquêtes de sécurité, et ce, en raison de la nature des services prévus à l'appel d'offres.

La Ville accorde à chacun des adjudicataires le droit exclusif d'exercer des activités de remorquage et d'entreposage sur un des territoires déterminés dans le contrat. Ce droit d'exclusivité signifie que seul l'adjudicataire détenant le contrat ou son sous-traitant attiré au remorquage lourd, peut remorquer un véhicule visé par le contrat, et ce, pour le territoire désigné, sous réserve des exceptions prévues au contrat.

Les services de remorquage consistent principalement à enlever tout véhicule de délit et à le transporter à la fourrière de l'adjudicataire ou à l'endroit déterminé par l'officier responsable, ainsi qu'à effectuer tout

remorquage requis par le Service de la sécurité publique. L'adjudicataire doit également enlever de la route les débris et les objets rattachés au véhicule, si nécessaire.

Les services de fourrière consistent à conserver, entreposer et parfois déplacer des véhicules remorqués à la demande de la Ville.

L'appel d'offres divise le territoire de l'agglomération en quatre secteurs, soit les secteurs Nord, Sud, Est et Ouest. Une seule soumission, par ailleurs conforme, a été reçue pour les secteurs Nord et Ouest.

Les expressions «véhicules de délit» et «Service de la sécurité publique», utilisées dans le contrat, y sont ainsi définies:

**Véhicule de délit** : Un véhicule volé et retrouvé, un véhicule saisi ou abandonné à la suite d'un délit ou d'une arrestation pour facultés affaiblies (ivressomètre) ou un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur l'assurance automobile du Québec ou de toute loi applicable

**Service de la sécurité publique** : Divisions administratives de la Ville de Montréal regroupant le Service de police, le Service de la sécurité incendie et la Direction de la sécurité civile.

#### Décision(s) antérieure(s)

CG10 0407 - 25 novembre 2010 : Octroi du contrat d'exclusivité de remorquage, pour une durée de cinq ans, à Remorquage Burstall Conrad inc. et Remorquage Météor inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal - Appel d'offres 09-11002.

#### Description

Les contrats d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit sont d'une durée de 2 ans. L'appel d'offres prévoit que le territoire de l'agglomération est divisé en quatre secteurs correspondant respectivement aux territoires visés par chacun des centres opérationnels du SPVM. Le nombre de firmes aptes à fournir ce service pour chacun des secteurs est toutefois limité. Les exigences du contrat, tant en regard du nombre exigé de dépanneuses que de l'obligation de fournir une fourrière, ainsi que les enquêtes de sécurité auxquelles le personnel et les dirigeants doivent satisfaire, explique les offres uniques reçues pour deux des quatre secteurs (Nord et Ouest).

La répartition des contrats par centre opérationnel du SPVM est la suivante :

**Le contrat 1 - secteur Est** : couvre le territoire des PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48, 49. (**voir note**) ;

**Le contrat 2 - secteur Ouest** : couvre le territoire des PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13, 26 (Remorquage Burstall Conrad Inc.) ;

**Le contrat 3 - secteur Sud** : couvre le territoire des PDQ 12, 15, 16, 20, 21, 22 (Service de remorquage Longueuil Inc.) ;

**Le contrat 4 - secteur Nord** : couvre le territoire des PDQ 10, 24, 27, 30, 31, 33, 35, 37, 38, 44 (Remorquage Météor Inc.).

**NOTE** : Puisque le soumissionnaire du secteur Est ne s'est pas qualifié à une étape du processus d'appel d'offres, le secteur Est sera subdivisé temporairement entre le secteur Nord et le secteur Sud. La Direction de l'approvisionnement de la Ville poursuivra le processus d'appel d'offres pour le secteur Est, jusqu'à son attribution.

Les territoires des PDQ suivants seront ajoutés pour une durée indéterminée aux secteurs Nord et Sud.

Secteur Nord : territoire des PDQ 39, 45, 46 et 49.

Secteur Sud : territoire des PDQ 23, 42 et 48.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement

pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission de 2500 \$ par secteur a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution de 10 000 \$ par secteur.

#### Justification

À l'analyse des soumissions suite à l'appel d'offres public 15-14809, on comptait 9 preneurs de cahier de charges et 7 soumissionnaires. Une seule soumission fut rejetée, car non conforme aux critères de l'appel de l'offres.

Ces contrats ont pour objet de mettre en place un service de remorquage exclusif pour chacun des secteurs définis dans le cahier des charges de l'appel d'offres permettant ainsi de libérer le réseau routier des véhicules de délit et de répondre à toute demande de remorquage formulée par le Service de la sécurité publique. De plus, ces contrats visent la fourniture d'un service de fourrière pour l'entreposage des véhicules remorqués. L'adjudicataire doit assurer la sécurité et l'entreposage de véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Ces contrats visent également à permettre que les entreprises et leurs employés soient enquêtés ainsi qu'à établir une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et, enfin, à offrir un recours aux citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, des vérifications d'usage ont été effectuées, celles-ci sont liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaire sur l'une des listes qui obligerait la Ville à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle incluse à l'appel d'offres 15-14809 et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

#### Aspect(s) financier(s)

Les coûts des remorquages sont facturés par les adjudicataires des contrats directement aux propriétaires des véhicules remorqués. Les contrats prévoient une tarification uniforme basée sur celle édictée au décret du ministère des Transports du Québec dans le cadre des opérations de remorquage effectuées sur les autoroutes de la province (excluant les frais relatifs au corridor de sécurité). Cette tarification est majorée de 20,00 \$ afin de défrayer les coûts afférents à la gestion des contrats et au traitement des plaintes du public. Les revenus ainsi générés, de l'ordre d'approximativement 115 000\$ annuellement, couvrent les coûts opérationnels et sont déjà prévus au budget du Bureau du taxi de Montréal.

Une grille tarifaire, incluant des frais moindres, est par ailleurs prévue aux contrats lorsque le service de remorquage est réquisitionné par le SPVM pour ses propres activités et qu'il est, de ce fait, l'agent payeur. Le SPVM n'a toutefois aucune obligation récurrente envers les adjudicataires des contrats.

Le Bureau de taxi de Montréal assurera la gestion de la performance des contrats et le traitement des plaintes du public, et ce, jusqu'au transfert de la gouvernance des activités de remorquage au niveau du SPVM.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Ce changement réglementaire ne devrait entraîner aucun coût pour la Ville de Montréal et au Bureau du taxi de Montréal.

#### Développement durable

Ne s'applique pas.

**Impact(s) majeur(s)**

Ces contrats permettent que les entreprises et leurs employés soient enquêtés et établissent une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit; de plus, les citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli ont dorénavant un guichet unique à cette fin.

**Opération(s) de communication**

Ne s'applique pas.

**Calendrier et étape(s) subséquente(s)**

Octroi des contrats dès l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération.

**Échéancier initial de réalisation du projet**

Début: Fin:

**Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Validation**

<b>Intervenant</b>	<b>Sens de l'intervention</b>
<b>Autre intervenant</b>	<b>Sens de l'intervention</b>

<b>Parties prenantes</b> Ghislain OUMET Chelene COULANGES	<b>Services</b> Service des affaires juridiques Bureau du taxi de Montréal
Ghislain OUMET, 26 octobre 2016 Chelene COULANGES, 26 octobre 2016	
<b>Responsable du dossier</b> Éric LALONDE Inspecteur-chef Division du soutien aux opérations et patrouilles spécialisées Tél. : 514 280-3304 Télécop. :	<b>Endossé par:</b> Claude BUSSIÈRES Directeur adjoint Direction des services corporatifs Tél. : 514 280-6959 Télécop. : 514 280-2008 Date d'endossement : 2016-10-26

<b>Approbation du Directeur de direction</b>  Tél. :  Approuvé le :	<b>Approbation du Directeur de service</b> Philippe PICHET Directeur Tél. : 514 280-2005  Approuvé le : 2016-12-19 15:33
---	---

Numéro de dossier : 1162442001